

Pompes Funèbres du Parc de Saint-Cloud et Maison Maurel

Vincent Vieillefond et Charles Trancart, de jeunes opérateurs funéraires aux solides convictions

Lorsqu'ils se sont lancés, ils avaient des profils atypiques, deux jeunes diplômés d'Écoles de Commerce venant du milieu des grandes entreprises. Arrivés dans le secteur funéraire en 2007, Vincent Vieillefond et Charles Trancart ont tout d'abord créé leurs pompes funèbres à Ville-d'Avray, tout en apprenant leur métier, en appréciant la proximité, les avantages du local et en développant les relations humaines. Puis, l'expérience fut complétée par le rachat de la Maison Maurel. Découverte avec Vincent de ce parcours entrepris, il y a quinze ans maintenant, où le GOFI s'est intégré naturellement.



À la base, Charles et moi avons suivi un cursus d'école de commerce. Nous nous sommes rencontrés dans notre précédente entreprise. Nous avons eu envie, à un moment donné, de quitter le monde des grosses boîtes. C'est ainsi que nous sommes arrivés dans le funéraire, mais un peu par hasard. En effet, nous avons plusieurs idées et projets en tête. Mais parfois la vie choisit pour vous. Ainsi, par le biais de la sœur de Charles, nous avons rencontré une de ses relations qui était PF à Amiens. Cet opérateur nous a bien expliqué ce qu'était son travail. Pour moi, en parallèle, à la suite du décès de ma grand-mère et de ses obsèques qui ne s'étaient pas très bien passées, je me suis dit qu'il y avait peut-être des choses à faire dans ce secteur."

Pompes Funèbres du Parc de Saint-Cloud.



Vincent Vieillefond.

Offrir des services funéraires de qualité supérieure

Cela nous conduit en avril 2007, année qui voit la naissance officielle des Pompes Funèbres du Parc de Saint-Cloud créées à Ville-d'Avray, parfaitement bien situées entre le parc susnommé et la forêt domaniale de Fausses-Reposes. Sept ans plus tard, Vincent et Charles rachètent la Maison Maurel à Bourg-la-Reine, après avoir participé à une sélection des plus sérieuses, Mme Maurel voulant laisser son affaire entre de bonnes mains... qui furent donc celles de nos jeunes entrepreneurs. Les deux établissements sont situés sur des bassins économiques identiques, avec une population assez aisée privilégiant les commerces et les services de proximité, et bénéficiant d'un cadre de vie agréable. Cela correspondait très bien à l'environnement professionnel recherché par les deux associés, l'un originaire de province et l'autre des Yvelines.

Si les PF du Parc de Saint-Cloud sont une création pure, la Maison Maurel a, quant à elle, une histoire. Fondée en 1988 par Mme Maurel, elle a acquis une notoriété dans une ville où il fait bon vivre avec des familles ayant en général un bon pouvoir d'achat et souhaitant, lorsqu'elles sont confrontées à la disparition d'un être cher, s'adresser à des pompes funèbres ayant une certaine "prestance" et garantissant des

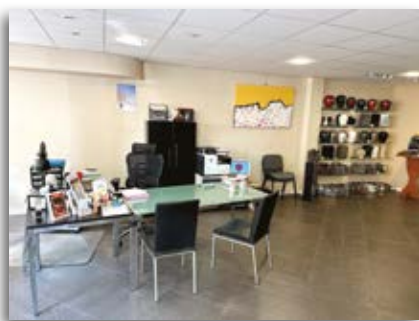


Pompes Funèbres Maurel.

Il est donc important, dans ce domaine, entre autres, de se rassembler, de s'unir pour pouvoir agir en tant que force reconnue...

Et si c'est un OFI, on aura la même manière de travailler, avec le même respect des familles et la même attention à leur égard.

Intérieur de l'agence des Pompes Funèbres du Parc de Saint-Cloud.



prestations de très grande qualité pour de belles réalisations d'obsèques.

Privilégier la relation humaine et une écoute attentive

D'une manière générale, Charles Trancart et Vincent Vieillefond, quel que soit le site, mettent systématiquement en valeur leurs engagements, disponibilité, écoute, professionnalisme et transparence, en y ajoutant une petite touche de modernité. Cette dernière se concrétise notamment par une collaboration avec les meilleurs marbriers locaux et, en matière d'environnement, par un partenariat avec l'association Cœur de Forêt. Ils se font aussi un devoir d'être présents à toutes les étapes des funérailles et suivent les convois jusqu'au bout. L'objectif est d'avoir des cérémonies parfaites en privilégiant - et cela dès le premier rendez-vous - l'humain, le naturel et la simplicité.

Attachés à leur indépendance, n'ayant pas l'ambition de rejoindre un grand réseau, ils adhéreront néanmoins à Funéplus car celui-ci est respectueux de ce statut et défend également l'indépendance. Cela sera suivi quelques années plus tard par une adhésion au GOFI avec lequel les deux associés partagent les mêmes valeurs et dont ils soutiennent les combats.

Avec le GOFI, s'unir pour se faire entendre

"Nous avons été contactés il y a plus de trois ans. D'après mes souvenirs, je crois que c'est Charles qui a été en relation avec Christelle Caruel (des pompes funèbres du même nom basées aussi dans le 92). Nous avons tout de suite pensé que la démarche était la bonne, car, si la force d'un indépendant vis-à-vis d'une famille, c'est que celle-ci ait directement l'opérateur funéraire en face d'elle, il en est autrement face aux

grandes sociétés de banques, d'assurances et de mutuelles. Tout seul, il est difficile, voire impossible, de capter les contrats obsèques issus des organismes bancaires et des assureurs. Il est donc important, dans ce domaine, entre autres, de se rassembler, de s'unir pour pouvoir agir en tant que force reconnue et crédible. Pour les Opérateurs Funéraires Indépendants (OFI), c'est maintenant ou jamais !"

Les autres valeurs et propositions du GOFI ont la totale adhésion de Vincent et Charles. Si la plateforme SOFI n'est encore entrée dans leur quotidien, l'annuaire mis en place par le Groupement, et accessible aux adhérents, leur rend beaucoup de services. Cela leur permet de contacter ou d'être contactés par des établissements qui partagent les mêmes engagements dans leurs pratiques. "Lorsque je dois, pour un transport de corps ou pour une inhumation en province après une cérémonie à Ville-d'Avray, par exemple, faire appel à des confrères, je préfère m'adresser à un opérateur indépendant sur place, car je sais qu'il connaîtra parfaitement son environnement, comme moi je connais le mien. Et si c'est un OFI, on aura la même manière de travailler, avec le même respect des familles et la même attention à leur égard."

"Cette façon de fonctionner est importante. Nous préservons ainsi notre indépendance tout en étant unis pour défendre des causes essentielles. Je ne dirai jamais assez que le moment est venu de se positionner de manière forte face à de grands groupes qui captent de plus en plus de contrats obsèques. Nous devons devenir des acteurs solides et puissants, car c'est aussi une question de survie pour tous les petits indépendants."

Gil Chauveau

"Traité des nouveaux droits de la Mort"



Tome I : La Mort, activités juridiques - 430 pages - Tarif 69 €
Tome II : La Mort, incarnations cadavériques - 430 pages - Tarif 69 €
PROMO Résonance : 75 € les 2 tomes au lieu de ~~138 €~~

Disponible sur la boutique en ligne du site de Résonance :
Parution Novembre 2014

www.resonance-funeraire.com